

**Compte rendu du Conseil municipal
de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 04 août 2020**

Présents : mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE, messieurs Pierre LETIEVANT, Frédéric DELOLME, Christophe PONCET, Mickaël BLACHON, Serge THIVILLON, Bruno JOURDAT, Bruno ROYER-FOUILLOUX

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Pierre LETIEVANT

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h06.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Pierre LETIEVANT.

Mireille TARDY demande si tout le monde a bien reçu le compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 08 juillet et a pu en prendre connaissance afin de le valider officiellement.

Mickaël BLACHON précise qu'il n'a pas reçu ce document. Ainsi, afin de pouvoir le valider, il en prend donc connaissance en séance.

Bruno ROYER-FOUILLOUX précise que deux points traités durant la séance des questions diverses n'avaient pas été rapportés dans le compte-rendu. Il s'agit des résumés dressés par Bernadette TRANCHAND au sujet de l'état des finances de la Commune et par Pierre LETIEVANT concernant les travaux de la Mairie et du centre technique.

Il a donc été convenu que ces points seraient ajoutés au compte-rendu du 08 juillet pour une validation lors du prochain Conseil.

1. Délégations des fonctions du Maire aux adjoints et élus

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, Mireille TARDY propose que quatre délégations soient attribuées aux trois adjoints ainsi qu'à un élu membre du Conseil Municipal.

Considérant que Mr Pierre LETIEVANT a été élu 1^{er} adjoint, considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint, il est donné délégation de fonction à M. Pierre LETIEVANT pour exercer les attributions suivantes : Urbanisme, droit des sols, instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme, enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme, engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine, application du règlement concernant la publicité, examen des projets des nouvelles constructions et installations municipales, gestion du personnel municipal lié au secrétariat.

Il est également donné délégation à Mr Pierre LETIEVANT l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Vote : 10 votes pour, abstention de Pierre LETIEVANT.

Délégation de fonctions est également attribuée à M. Frédéric DELOLME, 2^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes : le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales, l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux, l'entretien général de l'ensemble des installations sportives, la maintenance courante des bâtiments communaux ; la centralisation, afin de coordonner en une direction unique, de toutes indications sur l'état des locaux, émanant de tous les adjoints au Maire dans le cadre de leurs délégations, la gestion du personnel communal concerné par les travaux et entretiens des biens communaux.

Il est également donné délégation à Mr Frédéric DELOLME l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Vote : 10 votes pour, abstention de Frédéric DELOLME.

Délégation de fonctions est également attribuée à M^{me} Danielle RANGER, 3^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes : le suivi des affaires concernant l'école, les activités périscolaires, le sport, les relations sociales et la gestion du personnel municipal en lien avec l'école.

Il est également donné délégation à M^{me} Danielle RANGER l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

Vote : 10 votes pour, abstention de Danielle RANGER.

Délégation de fonctions est également attribuée à M^{me} Bernadette TRANCHAND, Conseillère Municipale, pour exercer les attributions suivantes : assurer le suivi des aspects financiers de la commune.

Il est également donné délégation à M^{me} Bernadette Tranchant l'effet de signer, en l'absence du Maire, tous actes et documents relevant de sa délégation : titres de recette, bordereaux, ainsi que tous courriers et pièces administratives.

Vote : 10 votes pour, abstention de Bernadette TRANCHAND.

2. Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

Mireille TARDY précise que cette autorisation doit permettre au Comptable Public d'engager des poursuites pour le compte de la Commune dans le but de recouvrer les produits locaux.

Il est donc proposé de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que l'article R1617-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire ;

Considérant qu'une autorisation permanente au Comptable Public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées ;

Donne au Comptable Public, une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune de Tarentaise.

La résolution est votée à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

3. Nominations dans les différentes commissions de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

Après un rappel par Mireille TARDY de l'existence des différentes commissions de la CCMP et du rôle de chacune, il est procédé à la désignation des membres du Conseil Municipal qui en feront partie en plus du Maire, membre d'office de chacune des commissions.

Ainsi, les personnes suivantes sont désignées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Bruno JOURDAT pour la commission développement économique, agriculture et forêt ;

Mickaël BLACHON et Magali TRIOMPHE pour la commission tourisme et promotion du territoire ;

Frédéric DELOLME et Pierre LETIEVANT pour la commission aménagement de l'espace, environnement, énergie et habitat ;

Christophe PONCET et Bruno ROYER-FOUILLOUX pour la commission culture et action sociale,

Danielle RANGER et Bernadette TRANCHAND pour la commission administration générale, finances, personnel et communication institutionnelle,

Magali TRIOMPHE pour la commission d'attribution des places en crèches à laquelle la Commune souhaite participer,

Bernadette TRANCHAND comme membre titulaire de la commission locale des charges transférées et Danielle RANGER comme suppléante.

Serge THIVILLON pour la commission intercommunale des impôts indirects.

4. Nomination d'un deuxième référent au Conseil d'école

Sur proposition de M^{me} le Maire, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Bruno ROYER-FOUILLOUX comme deuxième référent au Conseil d'école. Il viendra ainsi renforcer l'équipe municipale membre du Conseil d'école, en plus de Mireille TARDY et Danielle RANGER.

5. Création des Commissions Municipales et désignation des membres

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

Considérant qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions et que la commission désignera un Vice-président ;

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il a été décidé de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour la nomination des membres des commissions et la désignation des Vice-présidents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer quatre commissions chargées de préparer les dossiers du Conseil Municipal, dont les objets et les membres sont les suivant :

Commission 1 : Urbanisme, aménagement du village, bâtiments communaux, espaces verts, voirie, chemins, forêt, eau et assainissement

Membres : Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET et Serge THIVILLON

Pierre LETIEVANT est désigné Vice-président de cette commission.

Commission 2 : Education

Membres : Pierre LETIEVANT, Danielle RANGER, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Magali TRIOMPHE

Bruno ROYER-FOUILLOUX est désigné Vice-président de cette commission.

Commission 3 : Lien social, vie locale et communication

Membres : Mickaël BLACHON, Christophe PONCET, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE

Mickaël BLACHON est désigné Vice-président de cette commission.

Commission 4 : Finances et budget

Membres : Frédéric DELOLME, Danielle RANGER, Serge THIVILLON, Bernadette TRANCHAND

Bernadette TRANCHAND est désignée Vice-présidente de cette commission.

Commission 5 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS doit réunir quatre membres du Conseil Municipal et quatre citoyens habitants de la Commune.

Membres élus du Conseil Municipal : Mickaël BLACHON, Christophe PONCET, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Magali TRIOMPHE

Membres non élus du Conseil Municipal : Pascale JACOB, José MICHEL et Marie-José THIVEND.

A l'heure actuelle, il manque un membre non élu du Conseil Municipal. Mireille TARDY précise que des discussions sont en cours auprès de plusieurs habitants du village et que ce quatrième membre devrait pouvoir être désigné lors du prochain Conseil Municipal.

Mickaël BLACHON est désigné Vice-président du CCAS.

Commission 6 : Correspondant pour la Défense Nationale

Serge THIVILLON est désigné à l'unanimité comme correspondant à la Défense Nationale de la Commune de Tarentaise.

Commission 7 : Appels d'offres

Membres : Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Serge THIVILLON

Frédéric DELOLME est désigné Vice-président de cette commission.

Commission 8 : Commission communale des impôts directs

Cette commission doit réunir des membres du Conseil Municipal ainsi que des citoyens habitants de la Commune figurant sur une liste proposée par les services des impôts et qui n'a pas encore été transmise. En l'absence de cette liste, le vote désignant les membres de cette commission est reporté.

6. Nomination du coordonnateur municipal pour le recensement

Après un exposé par M^{me} le Maire du rôle du coordonnateur pour le recensement, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Magali TRIOMPHE à cette fonction.

7. Règlement du cimetière et procédures à suivre pour les concessions en état d'abandon

Mireille TARDY précise que le règlement du cimetière est incomplet à plusieurs niveaux et propose au Conseil Municipal de préciser et modifier les points suivants :

En l'état, le règlement ne prévoit pas que l'acquisition des concessions soit réservée aux habitants de la Commune. M^{me} le Maire propose alors que les mêmes conditions soient mises en place pour l'acquisition des concessions que pour le droit à sépulture (la sépulture dans un cimetière de la commune est ainsi due aux personnes décédées dans la commune, quel que soit leur domicile ; aux personnes domiciliées dans la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ; aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ; aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.)

- Ainsi, il est proposé que le titre de l'article 2 soit désormais rédigé de la façon suivante : « *Droits des personnes à acquisition et sépulture dans les cimetières de la commune* »
- A l'heure actuelle, la durée des concessions pour le nouveau columbarium est de 15 ou 30 ans. Interrogé sur le sujet, un professionnel des pompes funèbres nous a conseillé de réduire ces durées afin de permettre aux concessions abandonnées du columbarium d'être libérées plus rapidement. M^{me} le Maire propose ainsi de réduire la durée des concessions à 10 ou 15 ans sans modification du tarif en cours. Un débat s'ensuit au sein du Conseil, certains membres trouvant que l'application d'un tarif égal pour une durée réduite de moitié était délicat. Par ailleurs, certains ont trouvé que la durée proposée de 10 ans semblait vraiment courte. Par conséquent, afin de rassurer et de satisfaire l'ensemble des membres du Conseil, un consensus a été trouvé et approuvé à l'unanimité qui prévoit une seule durée possible de concession de 15 ans, cumulable une fois et renouvelable à l'envie, pour la somme de 300 €. L'article 37 du règlement du cimetière sera donc modifié en ce sens.
- Concernant les concessions en état visible d'abandon, assez nombreuses dans l'ancien cimetière, il a été décidé que le Maire procédera au constat d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles des concessions grâce à la mise en place d'un panneau sur les tombes concernées. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le Maire aura la faculté de saisir le Conseil Municipal, qui sera appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire pourra prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. Ainsi formulée, cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal et viendra compléter le règlement du cimetière.
- Afin d'harmoniser les plaques commémoratives du columbarium, il a été décidé que la Mairie fournira aux familles les plaques gravées des noms, prénoms, années de naissance et de décès ; étant précisé que la prestation de gravure serait directement facturée aux familles.
- Concernant l'aménagement du nouveau cimetière, Mireille TARDY précise que la différence de capacité entre l'aménagement initial et celui validé par le Conseil précédent et mis en œuvre est très importante. Ainsi, seulement 31 caveaux et 9 de réserve sont disponibles. Afin de permettre à terme une augmentation de la capacité du cimetière dans la zone centrale, il est proposé d'affecter en priorité les concessions situées en périphérie.

Un vote unique à mains levées est réalisé pour l'ensemble des résolutions concernant la modification du règlement du cimetière, qui sont approuvées à l'unanimité.

8. Modalité d'édition des factures d'eau et paiement de celles-ci

Afin de permettre le maintien d'une trésorerie saine et de réduire les coûts engendrés par la mise en place par le précédent Conseil Municipal d'une facturation biannuelle de l'eau, M^{me} le Maire propose de revenir à l'ancien mode de facturation, une fois par an, en choisissant une période fixe simultanée avec la facturation de l'Agence de l'eau. Les factures d'eau seraient ainsi transmises aux consommateurs chaque année en janvier.

Plusieurs voix s'élèvent au sein du Conseil pour montrer leur désaccord vis-à-vis de cette proposition, qui, d'après elles, engendrerait les problèmes suivants :

- Le mois de janvier n'est pas une période favorable dans le budget des familles, juste après les fêtes de fin d'année ;
- Le montant d'une facture annuelle est trop important pour certains, et c'est justement pour cette raison que la facturation biannuelle avait été choisie par la mandature précédente.

En contre argument, les précisions suivantes sont apportées :

- Mme le Maire précise que cette double facturation engendre également un doublement du travail de retranscription des relevés des compteurs par l'ouvrier communal et par la secrétaire de Mairie ;
- Il est également opposé le fait que jusqu'à présent, la facturation de l'eau était trop irrégulière, oscillant entre les mois de septembre et de décembre, et qu'il était justement prévu de fixer une période de facturation invariable, pour permettre aux consommateurs de s'organiser,
- Enfin, il est précisé qu'après renseignement pris auprès du Trésor Public, des échéanciers de paiement peuvent être mis en place sur simple demande du contribuable. Par ailleurs, un outil informatique de règlement en ligne par carte bancaire sera mis en place pour simplifier les procédures de règlement.

Afin d'obtenir le consensus le plus large possible, Mme le Maire propose de prévenir dès le mois de septembre les consommateurs d'eau qu'ils recevront désormais une facture d'eau annuelle au mois de janvier, la première étant prévue en janvier 2021 pour une période de consommation de neuf mois. Par ailleurs, les possibilités d'échéancement par le Trésor Public seront précisées à cette occasion.

Après un vote organisé à mains levées, cette résolution obtient 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

9. Nouvelle convention TAP

Afin de combler le manque d'activité TAP pour les maternelles d'avril à juin 2021, un devis a été demandé auprès d'une prestataire (M^{me} Estelle RABEYRIN) pour des exercices destinés à favoriser le langage chez l'enfant.

Pour la période d'octobre à mars, le coût s'élève à 1 802,40 € (dont 617,40 € de frais de déplacement) ;

Pour la période d'avril à juin, le coût s'élève à 961,28 € (dont 329,28 € de frais de déplacement).

Après vérification par Bernadette TRANCHAND du montant inscrit dans le budget communal et des frais déjà engagés, il s'avère que ces coûts supplémentaires ne pourront être absorbés. Ainsi, il est proposé de ne pas retenir la proposition de M^{me} RABEYRIN au moins pour le premier semestre puisqu'une activité TAP existe déjà sur cette période, en se laissant la possibilité de commander la prestation du 2^{ème} semestre si toutefois aucune autre solution n'est trouvée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10. Application du régime forestier aux parcelles A666, A689 et A691

Mme le Maire propose que le régime forestier soit appliqué à trois parcelles appartenant à la Commune (A666, A689 et A 691), ceci afin qu'elles ne puissent être vendues sans l'accord préalable de l'ONF. L'application de ce régime permet ainsi de protéger un peu plus les parcelles en question.

Après un vote à mains levées, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

11. Convention avec le Parc Régional du Pilat concernant les sentiers en boucle se trouvant sur la commune de Tarentaise

Mme le Maire propose de renouveler la convention établie avec le Parc du Pilat est qui prévoit que l'ouvrier communal consacre deux jours de son temps tous les deux ans à l'entretien des chemins, ceci aux frais de la Commune.

Approuvée à l'unanimité, cette résolution est adoptée.

12. Questions diverses

→ La Montée des Soleils de l'Automne est prévue le 18/10/2020. Elle est organisée par l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois qui fournit le ravitaillement des coureurs et la musique. La Commune via le CCAS doit assurer l'accueil des cyclistes qui aura lieu cette année sous le préau de l'école.

→ Bernadette TRANCHAND dresse un résumé de l'état des finances de la Commune. La trésorerie ne permet pas le règlement des factures liées aux travaux lancés par la précédent mandature (Mairie, CTM, rétention de neige à la Croix des Rameaux). Il est donc nécessaire de souscrire un emprunt à long terme pour honorer ces échéances. Après une rapide vérification, le montant devra s'élever à environ 230 k€, ce qui permettra de solder les travaux (220 k€) et de financer l'acquisition de la balayeuse par le Conseil Municipal précédent (14 k€). Afin de souscrire l'emprunt le plus intéressant, il est nécessaire d'étudier plus en détail :

- Les capacités de remboursement de la Commune,
- La liste des emprunts en cours,
- Les rentrées d'argent attendues (DETR, subventions voirie, subventions du SIEL).

Pour finir Bernadette TRANCHAND précise qu'un rendez-vous a été pris avec le représentant du Trésor Public le 09/08 auquel elle se rendra accompagnée de Danielle RANGER.

→ Serge THIVILLON résume la réunion qui a eu lieu au siège du SIEL, le 20 juillet 2020.

Le Président sortant, auquel il était reproché de manquer de transparence et d'avoir un profil trop politique a été battu par Marie-Christine THIVANT, Maire de la Commune de Sorbiers lors d'un vote qui a réuni 333 participants.

Il est rappelé que le SIEL est un intermédiaire supplémentaire pour nous vis-à-vis des fournisseurs d'énergie. Par ailleurs, il organise également l'installation de certaines infrastructures de télécommunication (fibre optique). Pour finir, il s'agit également d'un donateur qui participe au financement de certains travaux pour les Communes.

Serge THIVILLON informe ensuite le Conseil Municipal d'un projet de ferme solaire photovoltaïque mené par le SIEL sur la Commune voisine de Saint Genest Malifaux (à proximité de la déchetterie).

Pour finir, il précise que le SIEL peut accélérer certaines procédures relatives au fonctionnement et à l'entretien des installations de fibre optique. En ce sens deux numéros sont à retenir : 04 77 79 21 19 pour les particuliers, 05 33 74 03 07 pour les Collectivités.

- ➔ Frédéric DELOLME et Pierre LETIEVANT dressent ensuite un résumé de l'état d'avancement des différents travaux menés par la Commune, les réceptions définitives ayant eu lieu le 20/07 :
 - Concernant la Mairie, les travaux du lot façades ont été réceptionnés en présence de l'entreprise ASTEN et du Maître d'œuvre. Quelques réserves ont été listées qui ont fait l'objet de reprises le samedi 1^{er} Août. Par ailleurs, il reste encore des réserves à lever par d'autres lots (menuiseries extérieures, charpente couverture), et des travaux à terminer (WC publics). Pour finir, le fonctionnement de l'élévateur pose encore problème malgré les travaux de reprise du plâtrier. Il y a fort à craindre que cet équipement ne fonctionne jamais parfaitement... En effet, son utilisation particulière différente de celle d'un ascenseur classique risque de ne pas convenir à des gens n'ayant pas l'habitude de l'utiliser, ce qui sera sans doute le cas la majeure partie du temps. En définitive, le choix d'un élévateur plutôt que celui d'un véritable ascenseur s'avère peujudicieux.
 - Concernant le CTM, les lots VRD et gros œuvre ont également été réceptionnés le 20/07. Quelques réserves ont été listées qui ont toutes été levées depuis. Il est également précisé qu'afin de réduire les investissements, certains travaux prévus initialement ont été annulés car jugés pas indispensables (enrobage de la plateforme basse, découpage du muret de séparation des deux alvéoles du silo). Pour finir, Frédéric DELOLME rappelle qu'une convention doit être établie avec Guy BLACHON (gérant de Pilat Enseignes) pour permettre le retournement des camions de livraison de pouzzolane sur la plateforme située devant son dépôt.
- ➔ Bruno ROYER-FOUILLOUX souhaite signaler au Conseil Municipal la présence d'un arbre mort qui peut représenter un danger. Il s'agit d'un sycomore situé en agglomération, juste après l'école en direction du Pont Souvignet.
- ➔ Mireille TARDY résume la rencontre organisée le 27/07 en Mairie du Bessat avec les élus de cette commune voisine. L'objectif était avant tout de faire connaissance et d'étudier les pistes possibles d'un partage de moyens et d'un travail collectif. Aucune décision n'a été prise à cette occasion, d'autres rencontres auront sans doute lieu lorsque chaque municipalité aura pu réfléchir de façon plus approfondie à la question.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Mme le Maire lève la séance à 23h45.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 29/08 à 10h.